

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-952/SG/FP rectifiant article 1er de la décision n° 70-883/SG/FP du 27 juillet 1970.

n° 70-952/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 août 1970

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro
10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de: «Est acceptée, pour compter du 1er août 1970, la démission de son emploi offerte par M. Daoud Ali Mohamed, infirmier de 3e classe, 1er échelon, du cadre territorial de la Santé publique en service au Dispensaire Farah-Had (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales). » Lire : «Est acceptée, pour compter du 3 juillet 1970, la démission de son emploi offerte par M. Daoud Ali Mohamed, infirmier de 3e classe, 1er échelon, du cadre territorial de la Santé publique en service au Dispensaire Farah-Had (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales). »